

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**  
*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de février

L'an deux mille vingt le vingt-sept février à 20 h 30

**Date de convocation :**

20 février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

02 mars 2020

**Président :** Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, adjoint assistée de Christine DELGADO

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
25

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Daniel GIRARD, Jean-Louis MONTRICHARD, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

**N° : 13**

**Objet de la délibération :**

**Demande de subvention**

**Procurations :** Chantal VAN AVERMAET à Anne BIHR  
Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS  
Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER  
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Résultat du vote

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Absents :** Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 février 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet d'aménagement au sein du complexe Vautrot intégrant la mise aux normes du terrain synthétique, la création d'un terrain en gazon synthétique pour les enfants et la sécurisation du complexe (installation de grillages) est éligible aux aides de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la Région, du Département (P@C25) et de la Fédération Française de Football. Le montant total prévisionnel des études et des travaux liés à ce projet est de 543 000€ HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Etat (DSIL) : 162 900 € (30%)

Région : 108 600 € (20%)

Département (P@C 25) : 50 000 € (25% sur un plafond de dépense éligible de 200 000€)

Fédération Française de Football : 29 000 €

Autofinancement : 192 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- acte la réalisation de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département du Doubs et de la Fédération Française de Football,
- sollicite le démarrage des travaux avant l'attribution éventuelle des aides,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté de substitution, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200227-20200227-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

